

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise		Date d'inspection Le 04 mars 2026
Nom de l'établissement Garderie chez Sabrina		Numéro de permis 2019283
Adresse 190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8		Numéro de téléphone (506) 445-1180
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 21	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iii) les nom, adresse et numéros de téléphone au travail et à la maison de son parent ou de son tuteur,	24(1)(b)(iii)	06 févr. 2026	27 janv. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : d) installée à un mètre au maximum d'un lavabo.	41(1)(d)	30 janv. 2026	27 janv. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Suivi effectué par courriel le 4 mars 2026. Aucune visite sur place n'a été réalisée; par conséquent, le ratio n'a pas été évalué. Les lacunes relevées précédemment avaient été corrigées lors de mon inspection de renouvellement réalisée le 27 janvier 2026. Les éducatrices ont complété les heures de développement professionnel requises. La garderie satisfait aux exigences prévues à la Loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 04 mars 2026

Date

original signé par
Sabrina Damboise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"